

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022

1°) TAUX D'IMPOSITION 2022:

Prenant en compte l'augmentation des prix à la consommation et, plus généralement la dégradation du pouvoir d'achat des ménages, le Conseil, à l'unanimité, a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières pour l'exercice 2022.

Ces taux seront donc identiques à ceux votés au titre du budget 2021, soit :

- Taxe foncière sur les immeubles bâtis : 30,49%
- Taxe foncière sur les immeubles non bâtis : 130,81%

2°) COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :

Après prise en compte des résultats budgétaires de l'exercice 2021, le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 qui s'établit comme suit :

- au titre de la section Investissement, un déficit de 19.169,91 euros
- au titre de la section Fonctionnement, un excédent de 62.326,53 euros ;

Soit un excédent net de 43.156,62 euros.

Dans le cadre du budget 2022, le Conseil décide d'affecter la somme de 19.169,91 euros à la rubrique Recette du budget Investissement et la somme de 43.156,62 euros à la rubrique Recette du budget de fonctionnement.

3°) BUDGET 2022 :

Le budget 2022 a été voté à l'unanimité et s'établit comme suit

• Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	BP 2022
002	Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0
011	Charges de gestion générale (électricité, carburant, combustibles, fournitures...)	68 979,00
012	Charges de personnel (salaires, charges, participations aux organismes)	92 706,00
014	Atténuation de produits (contribution FNGIR, compensation...)	9 089,00
022	Dépenses imprévues	6 172,07
023	Virement à la section de fonctionnement (BP 2020 : 14 000,00)	23 237,55
042	Opération d'ordre (amortissements : dépense de fonctionnement = recette d'investissement)	5 599,00
65	Autres charges de gestion (Indemnités des élus, cotisations, cantine scolaire, participations au écoles)	28 600,00
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	2 930,00
Total général		237 312,62

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Article/Chapitre	Libellé	BP 2022
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	43 156,62
013	Atténuation de charges (remboursements rémunération TPT)	0,00
70	Produits des services (concession cimetièrre, mise à disposition CCGCC)	8 790,00
73	Impôts et taxes (Taxe foncière, compensation de taxe)	44 000,00
74	Dotations et participations	129 166,00
75	Autres produits (loyers et charges)	12 200,00
77	Produits exceptionnels (sinistre fenêtrres du temple)	0,00
Total général		237 312,62

• Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Article/Chapitre	Libellé	BP 2022
001	Solde d'exécution section d'investissement (déficit)	19 169,91
00	Financières (Capital des emprunts, dépôts et cautionnements reçus)	14 100,00
000	Non individualisées (Participation remboursement emprunt Syndicat Mixte de la Ligne Verte)	2 294,000
020	Dépenses imprévues	2 500,00
62	Acquisition camion	41 580,00
63	Acquisition de matériel (panneaux électoraux, panneaux d'affichage, port gabarit)	6 146,19
64	Acquisition mini pelle	39 117,00
66	Voirie (Virage quartier du Temple)	4 100,40
Total		129 382,50

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Article/Chapitre	Libellé	BP 2022
001	Solde d'exécution section d'investissement excédent (excédent 2020 + excédent de l'eau 131 133)	0
00	Financières (Excédent de fonctionnement 2021 capitalisé, FCTVA ...)	37 169,91
000	Non individualisées (Emprunt de 33 000,00€ + amendes de police)	34 366,80
021	Virement de la section de fonctionnement (nécessaire pour équilibrer les recettes au dépenses d'investissement)	23 237,55
040	Opération d'ordre (amortissements : dépense de fonctionnement = recette d'investissement)	5 599,00
63	Acquisition de matériel (panneaux électoraux, panneaux d'affichage, port gabarit)	0,00
64	Acquisition mini pelle	18 000,00
66	Voirie (Virage quartier du Temple)	1 366,80
73	Rénovation du Temple (Subvention de la DRAC perçue en 2022)	4 190,00
79	Rénovation bâtiments (Reliquat DETR réfection toiture ancien Presbytère)	5 452,44
Total		129 382,50

4°) SUBVENTIONS:

Le Conseil, après examen des demandes formulées auprès de lui, a alloué les subventions suivantes :

- Club de Gymnastique Floracois : 50 euros
- Foyer Socio-éducatif du Collège de Florac : 100 euros
- Association sportive du Collège des Trois Vallées : 50 euros

- Association Arc en Ciel : 50 euros
- Les Amis de l'école laïque de Florac : 100 euros
- Football Sud Lozère : 50 euros

5°) INFORMATIONS DIVERSES :

Acquisition d'un fourgon

Afin de faciliter les déplacements des agents et d'en réduire le coût, il a été décidé de procéder à l'acquisition d'un véhicule léger d'occasion, type « fourgonnette ».

Le choix de la Commune s'est porté sur le véhicule de marque Citroën Berlingo, propriété de la Communauté des Communes Gorges Causses Cévennes moyennant le prix de 2.900 euros.

Haies mellifères

Le projet présenté par la Commune relatif à l'implantation de haies mellifères a été retenu par le Parc National des Cévennes et fera prochainement l'objet de la signature d'une convention d'engagement.

Il est rappelé que ce projet n'engendrera aucune dépense pour la Commune car intégralement financé par le FEDER, la CGET, la région OCCITANIE et le PNC.

Le Maire,

Jean WILKIN